

# Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

## CONSEIL DE COMMUNAUTE REUNION DU 05 FEVRIER 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE CINQ FEVRIER à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA MAISON INTERCOMMUNALE DE DOURDAIN, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 30 janvier 2018.

**Présents** : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., COUR L., DANIEL F., KERLOC'H A., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEAUGENDRE F., BEGASSE J., BEGUE G., CHESNEL D., DESJARDINS S., DESRUES T., FRAUD E., GENOUËL J., LAHAYE P., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÜN F., VEILLAUX D.

**Absents** : Mmes LAMOUR E., MIRAMONT F., MM. BARBETTE O., BLANQUEFORT Ph., DEBAINS J-M., DESBORDES P-J., MARCHAND S., SALAÜN R.

**Pouvoirs** : M. BLANQUEFORT Ph. à M. PICARD H., M. DESBORDES P-J. à M. BEGUE G., Mme LAMOUR E. à M. SALAÜN F., M. MARCHAND S. à M. BARBETTE O., M. SALAÜN R. à Mme BRIDEL C.

**Secrétaire de séance** : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

### FINANCES

#### Participation financière à l'étude de faisabilité réalisée par EGIS pour la réhabilitation/extension de la piscine

Rapporteur : Stéphane PIQUET, Vice-président

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et plus particulièrement de la compétence optionnelle « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire* » ;
- VU la délibération n°2016/045 du conseil communautaire du 27 avril 2016 validant le transfert de la Piscine de Liffré à Liffré-Cormier Communauté au 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;
- VU l'avis favorable du Bureau du 22 janvier 2018 ;
- VU l'avis favorable de la commission n°1 du 24 janvier 2018 ;

## IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Dans le cadre de la compétence optionnelle de Liffré-Cormier Communauté « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire* » la piscine de Liffré lui a été mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, celle-ci relevant de l'intérêt communautaire.

Au vu de l'état du bâtiment datant de 1992, les élus municipaux et intercommunaux se sont accordés sur la nécessité de disposer d'un diagnostic de l'équipement existant et d'une étude de faisabilité pour sa réhabilitation/extension en vue de l'ouverture d'un lycée à Liffré en 2020.

Cette étude visait deux objectifs :

- Accompagner les deux collectivités dans les calculs de transfert de charges en matière d'investissement (diagnostic de l'existant)
- Préparer l'avenir pour l'extension/réhabilitation de l'équipement sportif et du centre multi-activités dans son ensemble (étude de faisabilité)

Au regard de la prestation et des objectifs alloués, les élus municipaux et intercommunaux se sont accordés sur une répartition à 50/50 entre les deux collectivités.

Le portage de cette étude a été effectué par la Ville de Liffré avec la signature d'un bon de commande auprès de l'entreprise EGIS par Monsieur Le Maire en septembre 2016 pour un montant global de 14 350 €HT.

La prestation est désormais réalisée dans son intégralité et a été restituée dans les instances internes des deux collectivités.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le remboursement auprès de la Ville de Liffré de la prestation réalisée par EGIS à hauteur de 50%, soit 7 175 €HT,
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

